

Avis de promulgation

AVIS est, par la présente, donné par la soussignée :

QUE le règlement numéro 251 « Décrétant un emprunt de 1 325 000 \$ et une dépense de 1 325 000 \$ pour la construction d'une nouvelle rue et l'implantation de services municipaux dans le cadre du développement de la phase II du parc industriel municipal de la Ville de Portneuf » a été adopté à la séance ordinaire du 8 février 2021.

QU'un avis de motion et la présentation du projet de règlement furent donnés le 11 janvier 2021.

QUE le Ministre des affaires municipales et de l'Habitation a émis l'approbation du règlement 251 en date du 23 juin 2021.

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Portneuf, ce 25 juin 2021.

France Marcotte,
Greffière